

# Les conditions

Depuis 2009, la RIVP prend en charge et réalise les travaux d'adaptation à l'intérieur des logements à la demande des locataires en situation de vieillissement ou de handicap.

## DANS QUELLES CONDITIONS POUVEZ-VOUS BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?

Quelles que soient vos conditions de ressources, vous pouvez faire une demande d'adaptation de votre logement si vous répondez aux critères suivants :

### Pour les personnes âgées :

- Avoir plus de 70 ans
- Être titulaire d'une **carte d'invalidité** ou fournir un **certificat médical** pour les personnes entre 60 et 70 ans
- Ne pas être en situation de sous-occupation (une personne dans un F3 ou deux dans un F4)

### Pour les personnes en situation de handicap :

- Être titulaire d'une **carte MDHP** ou d'invalidité
- Ne pas être en situation de sous-occupation (une personne dans un F3 ou deux dans un F4)



## SI VOTRE LOGEMENT NE PEUT ÊTRE ADAPTÉ À VOTRE BESOIN OU SI VOUS ÊTES EN SOUS-OCCUPATION

la RIVP vous proposera un changement de logement si possible dans l'arrondissement de votre choix et prendra en charge votre déménagement, sous certaines conditions de ressources.

## COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?

Vous devez adresser votre demande par courrier à votre agence ou dans votre espace locataire sur [rivp.fr](http://rivp.fr).



# Contacts utiles

(Financements possibles pour le mobilier)

### → La Maison Des Personnes Handicapées de Paris

69, rue de la Victoire - 75009 PARIS  
Site web : <http://mdph-75.action-sociale.org/>  
Tél. : 08 05 80 09 09 - Fax : 01 53 32 37 22  
Email : [contact@mdph.paris.fr](mailto:contact@mdph.paris.fr)

### → Maisons des aidants et des aînés

10<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements

Site web : [www.paerpa-paris.fr](http://www.paerpa-paris.fr)

## À PARIS

### → PPE/CLIC Paris Centre

1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements  
48, rue St-André des Arts  
75006 Paris  
Tél. : 01 44 07 13 35

### → PPE/CLIC Paris Sud

13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements  
20, rue de la Glacière  
75013 Paris  
Tél. : 01 45 88 21 09

### → PPE/CLIC Paris Nord-Ouest

8<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements  
3, place Jacques Froment  
75018 Paris  
Tél. : 01 53 11 18 18

### → PPE/CLIC Paris Est

11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements  
55, rue de Picpus  
75012 Paris  
Tél. : 01 40 19 36 36

### → PPE/CLIC Paris Ouest

7<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements  
8, rue Fallempein  
75015 Paris  
Tél. : 01 44 19 61 60

### → PPE/CLIC Paris Nord-Est

9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements  
126, quai de Jemmapes  
75010 Paris  
Tél. : 01 40 40 27 80

## EN BANLIEUE

### → MDPH 91

Essonne  
Tél. : 01 60 76 11 00

### → MDPH 92

Hauts-de-Seine  
Tél. : 01 41 91 92 50

### → MDPH 93

Seine-Saint-Denis  
Tél. : 01 48 95 00 00

### → MDPH 94

Val-de-Marne  
Tél. : 01 43 99 79 00

### → MDPH 78

Yvelines  
Tél. : 01 30 21 07 30

# Un logement adapté, ça peut tout changer !

Vieillesse et personnes en situation de handicap



RIVP

Infos locataires

# Travaux d'adaptation

## LES GRANDES ÉTAPES

### 1 La réalisation de votre demande auprès de votre agence

Formulez votre demande par courrier ou dans votre espace locataire sur [rivp.fr](http://rivp.fr).

### 2 Le rendez-vous personnalisé à votre domicile

L'objectif est de faire un état des lieux et de définir des travaux adaptés à vos besoins, en présence si nécessaire d'un ergothérapeute aux frais de la RIVP.

### 3 La validation du projet

Le projet est finalisé et validé par la RIVP qui fait ensuite établir des devis par des entreprises spécialisées. Les équipements mobiliers dont vous pouvez avoir besoin restent à votre charge. Renseignez-vous pour obtenir une aide (voir contacts en dernière page).

### 4 La réalisation des travaux

Ils se font « en milieu occupé » en veillant à vous causer le moins de désagréments possibles.

### 5 Diagnostiques techniques

Avant le début des travaux, la RIVP devra réaliser les études et diagnostics nécessaires.



## POURQUOI UN ERGOTHÉRAPEUTE ?

C'est un professionnel de santé spécialisé dans la rééducation et la réadaptation, afin d'aider les personnes en situation de handicap à développer leur indépendance et leur autonomie dans la vie quotidienne. Son expertise est requise pour évaluer les aménagements nécessaires à réaliser dans votre logement. Il pourra également vous conseiller, en fonction des difficultés rencontrées. Son intervention est prise en charge par la RIVP.

## NOS ENGAGEMENTS

- Une entière confidentialité
- Une prise en charge des travaux
- Un délai de 6 mois, en dehors de tout problème technique, entre la réception de votre demande et la réalisation des travaux.